

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 91 (1946)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Aspects militaires de la neutralité suisse autrefois et aujourd'hui  
**Autor:** Rapp  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-342346>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

19<sup>e</sup> année

Nº 11

Novembre 1946

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :

1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Prix du numéro : fr. 1.50.

Pour l'Etranger :

1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
3 mois fr. 5.—

RÉDACTION : Colonel-brigadier Roger Masson.

DIMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 3 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A., Rue de la Tour 8, Lausanne

## Aspects militaires de la neutralité suisse autrefois et aujourd'hui

Notre neutralité traditionnelle conserve-t-elle encore une valeur pratique quelconque ? N'est-elle pas incompatible avec les nouvelles conditions économiques et stratégiques de la guerre totale ? N'est-elle pas appelée à disparaître avec l'ancien équilibre européen, auquel elle était liée ?

Chacun se pose ces questions, mais on ne leur a guère donné jusqu'ici que des réponses incomplètes. Depuis longtemps, en effet, on s'est attaché à mettre en lumière les origines suisses de notre neutralité et les avantages qu'elle a valus à notre pays ; mais on s'est rarement demandé, à l'exception de Pictet de Rochemont<sup>1</sup> à la fin de sa vie, dans quelle mesure cette politique a servi les intérêts permanents de l'Europe.

<sup>1</sup> Brochure publiée à Paris en 1821, sans nom d'auteur : *De la Suisse dans l'intérêt de l'Europe*. Citons cependant l'opuscule contemporain du colonel Wieland, de Bâle : *Die Neutralität des Schw. Eidgenossenschaft und die Mittel zu ihrer Behauptung*, Bâle, 1822, et les deux Epîtres d'un Suisse à ses concitoyens, du général Jomini, parues à Lausanne en 1822.

L'historien tchèque Palacky, dans un moment de clairvoyance, a dit de l'ancienne Autriche impériale que « si elle n'existe pas, il faudrait l'inventer ». N'aurait-on pas pu faire la même remarque à propos de la Suisse neutre jusqu'à l'époque de la guerre dans les trois dimensions et de la bombe atomique ?

L'histoire renseigne toujours utilement sur les possibilités du présent. Il importe, en effet, de bien comprendre sous quel angle notre neutralité est apparue, dans le passé, aux puissances limitrophes qui ont eu à en tenir compte au cours de leurs conflits. Nous examinerons ensuite brièvement la situation actuelle à la lumière de ce passé.

Une politique de neutralité dépend naturellement de la nature des conflits armés au milieu desquels elle se développe et se précise. Il convient tout d'abord de définir brièvement les causes profondes de ces guerres nombreuses et interminables qui donnent à l'histoire de notre continent son caractère unique de violence et d'énergie.

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, malgré une expansion coloniale de 400 ans, le centre de gravité de la civilisation occidentale est resté en Europe. Il a fallu les bouleversements de la dernière guerre pour accélérer et rendre évident aux yeux de tous le déplacement vers l'ouest de ce centre, qui se préparait dans l'obscur complexité des faits depuis une cinquantaine d'années. Jusque là, l'histoire de l'Europe a été faite par les seuls Européens. Depuis les invasions du V<sup>e</sup> siècle, son aspect le plus essentiel est caractérisé par la lutte entre le particularisme et le principe œcuménique de la Rome impériale, représenté ensuite par l'Eglise et le Saint-Empire avec une vigueur qui va faiblissant jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Le particularisme triomphe en fait dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (qui voit la naissance de la Confédération). Alors se généralisent de longs conflits d'équilibre entre quelques Etats monarchiques de base plus ou moins nationale, dont les efforts contradictoires tendent à simplifier, dans des cadres géographiques donnés, la mosaïque féodale du continent. A la faveur de ces conflits ressuscite de

loin en loin, au profit d'un organisme politique fort, la vieille doctrine universaliste ; mais les unes après les autres, les puissances impérialistes provoquent la formation de coalitions hostiles qui finissent par les mettre en échec. De 1500 à 1660 environ, dominent la maison d'Autriche et l'empire ottoman, puis la France des Bourbons jusque dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce siècle voit l'équilibre continental se rétablir sur des bases élargies par l'entrée en scène de la Prusse et de la Russie. Les conflits européens se déplacent sur une scène plus vaste dans la rivalité coloniale entre l'Angleterre et la France, jusqu'à l'éclosion de la révolution française, que séduira à son tour, pendant vingt ans, le vieux rêve universaliste. Puis survient le reflux de 1812-1815. Après 1815, l'Europe retrouve pour quelque temps son assiette traditionnelle, mais sous la prépondérance de l'Autriche et de la Russie. Cette situation dure jusque vers le milieu du siècle. A ce moment, l'équilibre que les traités de Vienne avaient savamment restauré entre les puissances de l'ouest et celles de l'est, autour de l'Allemagne et de l'Italie divisées, élargit encore ses bases, quand ces deux pays réalisent leur unification. La période de 1871 à 1945 verra l'une de ces deux puissances développer ses forces et ses ambitions à un degré extrême. A deux reprises, l'Allemagne se laissera entraîner, elle aussi, par le mirage de l'universalisme, qui avait conduit le Saint-Empire à la ruine. Maintenant enfin s'amorcent, sur une scène de désolations les éléments d'un nouvel équilibre secondaire européen entre l'est soviétique et les restes du monde occidental ralliés autour de la France et de la Grande-Bretagne. Entre les deux zones, l'Allemagne et l'Italie s'étaient brisées, simples « expressions géographiques » (ou guère plus), comme au lendemain de 1815.

Mais le véritable équilibre est maintenant mondial. Avant qu'il soit codifié pour quelque temps dans les prochains traités de paix, il paraît s'établir par une série de faits accomplis entre les Etats-Unis, l'U.R.S.S., la Chine et les empires britannique, hollandais et français. Des groupements s'esquisSENT : l'en-

tente anglo-saxonne et la Chine de Tchan-Kaï-Chek, sa protégée, contre l'U.R.S.S. et ses alliés de l'Est européen. La France, tiraillée entre les deux constellations, proclame avec peu de conviction son intention de jouer l'honnête intermédiaire. Mais sa faiblesse présente, l'enchevêtement de ses intérêts coloniaux avec ceux de la Grande-Bretagne, les besoins de sa reconstruction, divers impondérables aussi, l'attirent fortement dans l'orbite des puissances de l'Atlantique. D'autre part, les exigences mêmes de leur sécurité obligeront désormais les Etats-Unis à conserver avec ce pays un contact étroit. L'indépendance et l'amitié de cette puissance sont aussi nécessaires à la sûreté des Etats-Unis qu'il est indispensable à la Grande-Bretagne, depuis des siècles, d'éloigner des bouches de l'Escaut et du Rhin toute grande puissance continentale<sup>1</sup>. En cas d'opérations contre une coalition continentale, la France du XX<sup>e</sup> siècle constituerait une base d'importance vitale pour les deux puissances de l'Atlantique, comme les Flandres et la Hollande depuis le XVI<sup>e</sup> siècle pour l'Angleterre dans ses opérations successives contre la France et l'Allemagne unifiée. Avec la Belgique et les Pays-Bas, elle leur servirait aussi de dernier glacis, en arrière de la plaine de l'Elbe et du plateau du Haut-Danube.

A l'aile droite de ce système stratégique, l'Italie joue aussi un rôle important en qualité de bastion avancé en face des Balkans et comme clef de la Méditerranée centrale. Ce n'est pas sans de fortes raisons que de gros contingents de troupes anglo-saxonnes sont encore maintenus dans la région nord-est de la péninsule, en prolongement des secteurs d'occupation d'Allemagne et d'Autriche.

On pourrait représenter schématiquement l'analogie entre la situation stratégique ancienne de l'Angleterre et la situation stratégique actuelle des deux plus puissantes na-

<sup>1</sup> On sait que, le son côté, l'U.R.S.S. considère comme nécessaire à sa sécurité l'extension d'un vaste glacis à l'ouest, jusqu'à l'Elbe et à l'Adriatique, face à la tête de pont européenne des nations maritimes.

tions riveraines de l'Atlantique par la formule suivante :

Grande-Bretagne	<u>Etats-Unis + Grande-Bretagne</u>
Flandres + Pays-Bas	<u>France + Flandres + Pays-Bas</u>

Au cours de cette période de quinze siècles, la naissance de la Suisse se place au moment où les tendances particularistes triomphent sur les ruines du Saint-Empire. Les cantons du Gothard s'émancipent aussitôt que le passage cesse d'être utilisé par les Impériaux chassés d'Italie. Deux cents ans de guerres de libération et de conquête donnent à la Confédération à peu près son cadre actuel. Mais ces succès ne furent possibles que dans une Europe encore très morcelée par la féodalité. La concentration territoriale opérée par les monarchies mit peu à peu entre les mains de ses voisins des forces écrasantes, qui s'affrontèrent, dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, dans des conflits d'hégémonie dont nous venons de retracer les grandes lignes. Trop faible et surtout trop divisée pour y participer avec profit, la Confédération suisse se retranche de plus en plus dans une politique de neutralité, qui fut, pour l'essentiel, constamment respectée, sauf dans l'intervalle de 1798 à 1815.

Il est certain que cette politique fut efficacement servie par la vieille réputation des milices helvétiques. Malgré la décadence de nos institutions militaires, survenue au XVIII<sup>e</sup> siècle, la valeur des mercenaires suisses suffit à maintenir longtemps ce renom. Après la crise de la Révolution et de l'Empire, nos réformes militaires du XIX<sup>e</sup> siècle lui rendirent quelque fraîcheur. Le haut-commandement des puissances belligérantes prit l'habitude d'en tenir compte dans ses appréciations de situation. Mais il n'en donnait pas moins une importance essentielle aux facteurs que représente *le terrain suisse*.

Il est notoire que ce terrain n'est pas favorable au déploiement offensif de grandes forces, dont le but a toujours été et sera toujours d'emporter rapidement la décision. Les cols, les grandes vallées alpestres, même le couloir entre Alpes et Jura sont, comme leur nom l'indique d'ailleurs, des lieux de passage

que l'on franchit rapidement pour atteindre par surprise un théâtre choisi d'avance pour des opérations ultérieures, décisives. L'élément « temps » joue un rôle capital dans l'organisation et l'exécution de ces mouvements préliminaires. Qu'une résistance imprévue les ralentisse, ils perdent le bénéfice de la surprise et entraînent une immobilisation de forces précieuses sur un théâtre secondaire et dans un terrain difficile. La montagne et le terrain coupé ont toujours été l'allié et le refuge du faible et du pauvre. Le puissant, qui a les moyens de déclencher des offensives de caractère opératif, ne s'y hasarde qu'avec répugnance. A son époque de moyens pédestres et hippomobiles, Pictet de Rochemont a démontré cette vérité à l'égard de la Suisse avec une clarté convaincante, très applaudie de Jomini lui-même, dans son mémoire cité plus haut, *De la Suisse dans l'intérêt de l'Europe*.

Au cours des grands conflits d'hégémonie auxquels la France a constamment participé, soit comme défenseur soit comme adversaire du principe de l'équilibre, *les Flandres et l'Italie* ont régulièrement constitué les objectifs les plus disputés pour leur richesse et surtout leur importance stratégique. La possession des Flandres donne la maîtrise de la navigation sur la Manche, ainsi que sur la Mer du Nord ; elle fournit entre la France et l'Allemagne une voie d'invasion aisée, à l'ouest du massif des Ardennes. La possession de l'Italie, de son côté, confère la maîtrise de la Méditerranée à celui qu'une solide base territoriale sur le continent dote des moyens matériels suffisants pour assumer les frais d'une politique d'expansion maritime : c'est le cas de l'Espagne dès le temps de Charles-Quint, ce fut l'ambition de Bonaparte avant Trafalgar, ce devait être apparemment celle du III<sup>e</sup> Reich.

Dans presque tous ces conflits, qui ont mis aux prises divers systèmes de coalitions groupés autour de la France et des empires autrichien ou allemand, *le sol suisse a joué à des degrés divers le rôle d'un repoussoir pour les armées belligérantes*.

La plupart des campagnes décisives de l'histoire moderne

se déroulèrent non pas en Italie, mais dans les plaines des Flandres, sur le Rhin et le Danube : ces régions ouvrent aux colonnes, de part et d'autre, les itinéraires les plus faciles et les plus directs vers le bassin de la Seine ou celui de la Sprée, le carrefour de Vienne ou le quadrilatère de Bohême. Il suffisait aux belligérants que leur flanc fût assuré dans les directions secondaires des Alpes et du Jura par la neutralité armée des Suisses. Cette politique leur permettait l'économie précieuse de corps d'observation et leur assurait au maximum la possibilité de concentrer leurs moyens offensifs sur des terrains plus favorables. Ils appréciaient si bien cet avantage qu'à maintes reprises, leurs diplomates intervinrent pour obtenir le renforcement des troupes helvétiques stationnées dans la zone d'intersection des frontières, depuis la guerre de Trente Ans jusqu'à celle de 1914-1918.

Sauf au XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle, ainsi que sous le Directoire et le Consulat, toutes les opérations franco-autrichiennes en Italie eurent par contre le caractère d'opérations secondaires. C'est que, malgré son importance dans la stratégie méditerranéenne, la péninsule ne fut essentiellement pour les Français qu'un enjeu de rivalités continentales. Après Trafalgar et l'abandon des ambitions maritimes, Napoléon n'attacha plus guère à ses possessions italiennes qu'une importance sentimentale et un rôle somme toute modeste dans l'économie du blocus continental. Il est caractéristique que jamais après Marengo, il n'utilisa la Lombardie comme théâtre d'opérations décisives contre l'Autriche ; il lui préféra les espaces plus vastes de l'Allemagne, aussi bien en 1809 qu'en 1805.

Ce sont pourtant les servitudes de la mainmise française sur l'Italie qui entraînèrent l'invasion de la Suisse en 1798 : les échos lointains de Marignan avaient cessé de produire leurs effets... Ce fut une faute, Pictet de Rochemont l'a bien montré. Bonaparte s'en aperçut, mais après avoir évacué le territoire de la République helvétique, il n'en conserva pas moins un droit de passage par le Valais, qu'il finit par transformer en

annexion pure et simple. La construction de la route du Simplon devait accuser la valeur militaire de cette opération. Notre intégrité nationale du côté de la France ne fut véritablement assurée que le jour où l'Italie, en réalisant son unification, échappa définitivement aux ambitions expansionnistes de sa voisine occidentale. Alors seulement, la neutralité suisse trouva dans ce secteur une justification égale à celle que lui avaient donnée sur les autres frontières les campagnes franco-impériales d'Allemagne au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, malgré le caractère aigu de certaines époques de tension, le haut-commandement français, hanté par le danger allemand, ne paraît pas avoir considéré, depuis 1871, des opérations éventuelles sur le front des Alpes autrement que sous l'aspect purement défensif. Il semble qu'il en a été de même du côté transalpin : la seule offensive que l'Italie ait déclenchée contre la France, dans des conditions pourtant exceptionnellement favorables, ne lui a pas réussi. Les énormes difficultés rencontrées par l'armée du Prince de Piémont au cours de la brève campagne de juin 1940 contre les 200 000 hommes du général Olry<sup>1</sup> confirment indirectement l'opinion exprimée récemment par le comte Sforza sur la neutralité helvétique : « La Suisse neutre a assuré à l'Italie la sécurité de longues frontières terrestres<sup>2</sup>. »

L'examen des rapports politiques entre l'Autriche et la Suisse avant et après l'unification de la péninsule suggère les mêmes réflexions.

Après la Révolution, ils manquèrent longtemps de cordialité. Les circonstances de la campagne d'hiver de 1813-1814, en particulier les intrigues de Senft-Pilsach à Berne, laissèrent en Suisse un souvenir trouble et des inquiétudes que la politique de la Sainte-Alliance à son égard ne devait guère apaiser ensuite. En 1814, par ses ressources matérielles et le prestige de sa diplomatie, la monarchie des Habsbourg était encore la

<sup>1</sup> *Revue militaire suisse*, t. LXXXVI, p. 598 sq et LXXXVII, p. 19 sq.

<sup>2</sup> *Corriere d'Informazione* du 27 janvier 1946.

principale puissance germanique. Après la première abdication de Napoléon, entre le Congrès de Paris et celui de Vienne, elle occupait dans la carte de guerre une position impressionnante. Elle avait repris momentanément possession de ses anciens domaines de Souabe, qu'elle devait céder peu après au cours des négociations de Vienne ; elle tenait solidement l'Italie, jouxtant la Suisse de façon presque continue de la hauteur du Gothard à celle de Bâle. Cette situation effrayait fort le Vaudois F.-C. de La Harpe, délégué de son canton au Q. G. d'Alexandre Ier de Russie, puis au Congrès de Vienne. Avec sa rude franchise coutumière, Laharpe fit part de ses craintes à Metternich lui-même, quand le chancelier revint de France après la première abdication de Napoléon Ier et la conclusion du premier Traité de Paris. Il envoya le récit de la conversation qu'il eut avec celui-ci à son ami Henri Monod, landamman du canton de Vaud, dans une curieuse lettre, écrite de Bruchsal le 13 juillet 1814, le lendemain du départ d'Alexandre Ier pour Saint-Pétersbourg<sup>1</sup>.

« ... L'Empereur m'avait assigné hier une heure pour jaser avec un peu de suite des affaires qui m'avaient amené auprès de lui. Comme j'étais chez lui, le Grand Maréchal vint annoncer le Prince de Metternich arrivant de Paris, et ce dernier sut ainsi que la place était prise. En quittant l'empereur pour aller l'attendre dans l'appartement attenant où il devait me prendre pour me présenter à Madame Sa belle-mère, à la Reine de Suède, je trouvai le Prince de Metternich et nous restâmes seuls. Je profitai de l'occasion pour lui parler de notre pays, et comme il s'écoula bien un quart d'heure avant qu'il fût appelé, je lui fis subir la torture d'entendre enfin ce que si longtemps il n'avait pas voulu écouter. Je lui dis franchement que nous attribuions nos troubles à leurs agents. Il s'en défendit beaucoup, m'affirma que leur politique s'y opposait.

— Je suis sûr, repris-je, que vos vrais intérêts seraient que nous fussions assez forts pour défendre notre territoire ; car vous avez jadis souffert pour nous avoir jadis troublés, lorsque

<sup>1</sup> Archives privées de la famille Monod, de Morges.

nous étions en train de nous rendre tels qu'il le fallait pour tous. Aujourd'hui nous avons de véritables craintes.

— Et quelles craintes pouvez-vous avoir ? Nous ne voulons que votre bonheur. La politique de notre Cabinet n'a jamais été alarmante pour nos voisins.

— Il est vrai, dis-je, que depuis deux siècles nous avons vécu avec vous sur le pied le plus amical ; mais alors l'opinion était que la Suisse était un territoire inviolable, qui serait maintenu comme tel, par les étrangers comme par les indigènes. Ce prestige est tombé. On a violé notre territoire, et j'ai entendu professer dans votre Quartier-Général que désormais la Suisse serait au premier occupant. (Embaras visible.)

— Mais ce sont des propos vagues : les cabinets dirigent le Militaire, et la politique de notre cabinet ne doit pas inspirer de crainte.

— Cependant, notre position actuelle vis-à-vis de vous doit nous en inspirer de très vives, depuis que vous allez recouvrer la Souabe autrichienne. (Nouvel embarras.)

— Mais, cela n'est point encore décidé.

— Supposons pourtant que cela soit. Nous voilà placés entre les pinces d'une tenaille formée par la Souabe autrichienne, le Tyrol et l'Italie, dont l'action, loin d'être réduite à zéro, comme cela était lorsque la Suisse était regardée comme inviolable, deviendra au contraire d'autant plus vive et énergique que la possession des deux grandes routes des Grisons et du Saint-Gothard faciliterait beaucoup les communications des armées agissant à la fois en Italie et dans le Midi de l'Allemagne, si jamais le cabinet autrichien se laissait aller à des vues ambitieuses. Pour empêcher ce malheur, il faudrait prouver à la Suisse le plus que possible d'union et de force ; et comme ce remède serait un préservatif assuré, il semble qu'en voulant le contraire, on veuille préparer les choses pour le cas où nous devrions être faibles et désunis. (Extrême embarras pendant tout ce temps, et vains et inutiles efforts pour m'empêcher d'achever.) Vos craintes sont chimériques. Je le crois dans ce moment (ce qui pourtant n'était pas vrai), mais il faut voir dans l'avenir et celui-ci ne serait pas beau si l'on ne prend pas des mesures contre ces explosions soudaines d'ambition dont la sagesse n'est pas toujours exempte. Ces mesures doivent être tout le contraire de celles qu'on a prises. On a ouvert la Boîte de Pandore, tandis qu'en maintenant le *Statu quo* existant au moment de l'Entrée, on eût apporté sans

bruit à l'Acte de Médiation les modifications dont il est susceptible. Aujourd'hui qu'on a excité toutes les passions, il ne sera pas facile de les apaiser. (Embarras très grand.)

— Je vous assure que nous désirons rendre la Suisse très forte, et que nous voulons la soustraire à toutes les influences, lui conserver tout ce qu'elle désire et aime. Elle est nécessaire dans notre système.

— J'en accepte avec reconnaissance l'augure ; mais, comme ceux qui bouleversent la Suisse se targuent de votre protection, en faisant le mal, il faudrait que vous eussiez la complaisance de leur faire connaître votre mécontentement ; cela les remettrait dans l'arrière et ferait évanouir toutes les craintes.

— Le mal qui a été fait est provenu d'un agent qui a agi sans instructions, qui a mal reconnu le terrain<sup>1</sup>.

— J'avoue que nous avons eu le grand tort de laisser trop longtemps nos ennemis maîtres de tout dire. Mon intention avait été de vous présenter nos raisons, persuadé qu'elles feraient aussi quelque impression, je regrette beaucoup que vos grandes occupations ne vous en aient pas laissé le temps, mais je vous demande une heure d'audience à Vienne.

— J'aurai beaucoup de plaisir à vous y voir et à vous entendre (! ! ! par parenthèse, je n'en crois rien). Il faut y être vers le 20 septembre : nous voulons absolument consolider la paix, nous en avons tous besoin.

— J'amènerai M. Rengger<sup>2</sup> qui a eu l'honneur de vous voir à Chaumont, homme plein de connaissances, qui a été notre Ministre de l'Intérieur.

— Je le verrai bien volontiers.

On vient l'appeler.

Après le dîner, le hasard ayant ramené le Prince de Metternich près de moi, dans une embrasure de fenêtre, la conversation reprit. Il me dit que jamais on ne se départirait des XIX cantons ; mais que le nombre pourrait être porté peut-être à 21 ou à 22, que le sort du Valais, de Bienne, Neuchâtel, du

<sup>1</sup> Allusion au rôle joué par Senft-Pilsach, agent secret de Metternich, lors de la restauration du régime patricien à Berne le 23 décembre 1813.

<sup>2</sup> Albert Rengger (1764-1835). Originaire de l'ancienne Argovie bernoise, l'un des personnages les plus marquants de la République helvétique. Après la chute de celle-ci, il vécut comme médecin à Lausanne jusqu'en 1814. Il y élabora la Constitution argovienne de 1814, puis alla représenter les intérêts de son canton au Congrès de Vienne. Conseiller d'Etat argovien de 1815 à 1820.

*Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, V, p. 442.

Porrentruy n'était pas encore fixé ; qu'en un mot, nous devions être persuadés *qu'on voulait nous rendre forts et indépendants, et que surtout on était bien éloigné d'applaudir aux exagérations qui avaient eu lieu*<sup>1</sup>.

— Vous me permettez donc d'écrire à mes amis que vous désapprouvez ces mesures qui vont contre la tendance du siècle, que vous voulez nous mettre en état de défendre désormais notre territoire et notre indépendance envers et contre tous.

— Je vous y invite beaucoup. » ...

Il ne semble pas que Metternich ait jamais envisagé un instant une annexion de la Suisse aux Etats héréditaires. Mais les vertes remarques de Laharpe ne prédisaient que trop bien l'état de dépendance de son pays à l'égard des Puissances conservatrices, qui devait se prolonger pendant presque toute la Restauration et même, dans une mesure moindre il est vrai, jusqu'à la guerre du Sonderbund. Cette espèce de protectorat que Metternich fit peser sur la Confédération avec une rigueur croissante jusqu'en 1823, était fondé en droit sur une interprétation généralement reconnue comme tendencieuse, des déclarations du 20 mai 1814 (article secret N° 2 du traité de Paris) et du 20 mars 1815, qui semblaient lier la reconnaissance de l'indépendance et de la neutralité de la Suisse par les Puissances à l'organisation politique que celle-ci se donnait « sous leurs auspices et d'après les bases arrêtées avec elles ». Le chancelier retournait ainsi contre la France la politique d'intervention que Napoléon avait pratiquée à l'égard de la Suisse, en sa qualité de Médiateur, pour garantir le secteur le plus faible de sa frontière, qui était précisément orienté vers l'Autriche. Cette politique de force, dictée par la nécessité de maintenir autour de la monarchie des Habsbourg une ambiance conser-

<sup>1</sup> Allusion aux intrigues du gouvernement patricien bernois restauré, appuyé par ceux de Lucerne, Fribourg, Soleure et un parti dans les cantons primitifs. Elles tendaient à rétablir la Confédération des XIII cantons et les anciens pays sujets. Assez mollement soutenues par l'Autriche, elles échouèrent devant l'opposition du tsar Alexandre I<sup>e</sup>, conseillé par son ancien précepteur, le Vaudois F.-C. de Laharpe.

vatrice favorable à son principe, n'impliquait aucune renonciation aux avantages militaires que la neutralité helvétique procurait à cette puissance. Les traités de Vienne avaient rendu à celle-ci sa prépondérance en Italie ; ils l'avaient même accrue. Selon le principe de l'économie des forces, la diplomatie autrichienne avait manœuvré au Congrès pour faire assumer par des tiers la couverture de son domaine transalpin du côté de la France. Tout autour du Lombard-Vénitien et des principautés vassales de Florence et de Parme, le royaume de Piémont, augmenté de Gênes, et la Confédération suisse, agrandie et neutre, assumaient sans frais pour le Habsbourg la garde de tous les cols depuis le Splügen jusqu'à Vintimille. Ce ne fut pas notre faute si le Piémont, passé au libéralisme, lia partie avec la France en 1859...

Rejetée de la péninsule après l'unification de celle-ci, l'Autriche détourne peu à peu son attention vers les Balkans. Du point de vue militaire, elle continue à considérer sa frontière du sud-ouest sous le seul aspect défensif. Pendant la première guerre mondiale, après l'entrée en lice de l'Italie, c'est cet aspect que revêt encore la stratégie autrichienne dans ce secteur jusqu'à Caporetto, et la neutralité helvétique ne cessa de constituer pour celle-ci un élément positif. La situation de la Suisse resta la même, quand le haut-commandement austro-allemand décida, en automne 1917, de passer à l'offensive sur ce front. Celui-ci disposait d'une base de départ suffisamment large entre la frontière suisse et l'Adriatique, avec les trois pénétrantes d'Innsbruck-Trente, Klagenfurt-Udine, et Laibach-Trieste.

A quoi lui aurait servi une diversion à travers les cols des Grisons, avec tous les désavantages que présentait la manœuvre concentrique en montagne : conçoit-on les difficultés de synchroniser les mouvements de plusieurs colonnes opérant par les vallées, sans liaisons constantes entre elles, à une époque où l'on ne disposait ni de la radio ni d'une observation aérienne perfectionnée ? Et puis, à quoi bon déboucher en

ordre dispersé dans la plaine lombardo-vénitienne, où l'adversaire possédait toute la supériorité des lignes intérieures ? D'ailleurs, ces inconvénients opératifs n'auraient pas été les seuls. L'entrée en guerre de la Suisse aux côtés des Alliés, qui aurait inévitablement résulté d'une violation de notre neutralité, eût obligé le haut-commandement des puissances centrales à lier résolument son action sur l'Isonzo et le Tagliamento à une large offensive à travers le Rhin moyen et le Plateau suisse, avec pour objectif le Plateau de Langres et le carrefour de Lyon, comme en 1814 ; cette offensive même aurait exigé d'autres actions de fixation et de diversion plus au nord-ouest. Les Austro-Allemands n'en avaient absolument pas les moyens : ils ne pouvaient pas être forts partout.

Dans le camp italien, où l'on piétina si longtemps devant les lignes autrichiennes, la situation n'était guère différente. Violer la neutralité helvétique n'apportait aucune solution. Une surprise par l'Engadine et le Rheintal, à supposer qu'elle réussît, ce qui n'est pas certain, eût mené en flèche dans le Vorarlberg, au mieux dans le piège d'Innsbruck. En 1796, Bonaparte, que les scrupules n'arrêtaient guère, n'y avait jamais songé. Valait-il la peine de sacrifier, pour un coup de tête, la précieuse sécurité de tout le front du Gothard, du Simplon et du St-Bernard, que la neutralité armée de la Suisse assurait à si peu de frais pour le haut-commandement italien ?

Liée donc à l'équilibre des grandes puissances voisines, notre neutralité n'a cessé de leur être avantageuse à toutes également, et par la suite elle n'a connu un danger mortel, que dans *deux situations seulement* : quand l'Italie a été incorporée au système français, de 1796 à 1814, et quand, en 1936, cette puissance s'est liée en vue de la guerre à l'Allemagne nationale-socialiste, pour devenir finalement la sujette de celle-ci, long-temps déjà avant la chute du fascisme. Dans le premier cas, nous l'avons vu, le Simplon fut nécessaire aux Français. Dans le deuxième, le couloir du Plateau faillit l'être aux Allemands en mai 1940, si la percée de Sedan n'avait pas réussi ; puis le

Gothard et les cols des Grisons risquèrent de l'être à leur tour, quand le maréchal von Kesselring eut occupé la péninsule en septembre 1943 : c'était le cas que craignait Laharpe en 1814. Après le déclin de la puissance d'expansion française, c'est la reprise de la vieille poussée germanique vers le sud méditerranéen, antérieure à la naissance de la Confédération, qui a mis celle-ci à deux doigts de sa perte.

Entre le reflux de la puissance française sous le Second Empire et la deuxième crise d'expansion du germanisme, c'est donc *grâce à l'entrée en scène de l'Italie unifiée que notre indépendance et notre neutralité se sont maintenues* pendant plus de soixante-quinze ans de rivalités nationales et de conflits impérialistes. Voilà pourquoi l'effondrement récent de cette puissance, ravalée maintenant au rang de simple case, importante il est vrai, de l'échiquier stratégique des puissances anglo-saxonnes, nous engage à reconsiderer toute notre position. Il est vain d'espérer un relèvement rapide de la péninsule, et surtout vain d'espérer que ce relèvement recréera automatiquement un jour les bases extérieures de notre neutralité. L'Italie, privée vraisemblablement de la plupart de ses colonies, continuera de graviter dans l'orbite d'un groupement de puissances, que ce soit des nations maritimes ou celui des continentaux de l'Est européen. Or, il semble évident, nous l'avons vu, que les premières ne peuvent renoncer à leurs positions actuelles sans compromettre gravement leur situation initiale dans une nouvelle conflagration.

Quelle serait alors, dans une troisième guerre mondiale, la situation d'une Suisse neutre ? Et si tout risque de conflit est heureusement écarté par un fonctionnement meilleur de l'Organisation des Nations Unies, la neutralité suisse pourra-t-elle encore rendre des services ?

Cap. E.M.G. RAPP.

(A suivre.)